



SOMMAIRE

	Page
Point 17 de l'ordre du jour :	
Elections aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires (suite) :	
f) Election des membres de la Commission du droit international	1101

Président : M. Ismat T. KITTANI (Iraq).

POINT 17 DE L'ORDRE DU JOUR

Elections aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires (suite*) :

f) Election des membres de la Commission du droit international

1. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée générale va procéder à l'élection des membres de la Commission du droit international.

2. Conformément aux dispositions du chapitre premier du statut de la Commission [résolution 174 (II)], les 34 membres de la Commission seront élus pour une période de cinq ans, à compter de 1^{er} janvier 1982. Conformément à l'article 7 du statut de la Commission, et compte tenu de la décision prise par l'Assemblée le 18 novembre [63^e séance], le Secrétaire général a présenté une liste comprenant, dans l'ordre alphabétique, les noms de tous les candidats dûment désignés. Cette liste apparaît dans la note du Secrétaire Général [A/36/371/Rev.2, par. 13] et dans les bulletins de vote qui vont être distribués pour chacun des cinq groupes régionaux. Seuls ces candidats seront éligibles.

3. Je rappelle aux représentants que les personnes qui sont susceptibles d'être élues à la Commission doivent posséder individuellement les titres requis, c'est-à-dire, selon l'article 2 du statut, « une compétence reconnue en matière de droit international » et qu'il faut, conformément à l'article 8, que « dans l'ensemble, la représentation des grandes formes de civilisation et des principaux systèmes juridiques du monde soit assurée ».

4. Conformément à l'article 92 du règlement intérieur de l'Assemblée générale, l'élection aura lieu au scrutin secret.

5. Les représentants sont priés de marquer d'une croix les noms des candidats pour lesquels ils désirent voter, mais de ne pas dépasser le nombre prévu au paragraphe 3 de la résolution 36/39 de l'Assemblée générale pour chaque groupe régional, à savoir : neuf ressortissants d'Etats d'Afrique, huit ressortissants d'Etats d'Asie, trois ressortissants d'Etats d'Europe orientale, six ressortissants d'Etats d'Amérique latine et huit ressortissants d'Etats d'Europe occidentale ou d'autres Etats. Les candidats, jusqu'au nombre prévu pour chaque groupe régional, qui auront obtenu le plus grand nombre de voix et aux moins la majorité des voix des Membres présents et votants, seront déclarés élus.

*Reprise des débats de la 64^e séance.

6. Les bulletins de vote, marqués A, B, C, D et E vont maintenant être distribués. Je demande aux représentants d'utiliser seulement ces bulletins et, comme je l'ai déjà dit, de marquer d'une croix, à gauche, les noms des candidats pour lesquels ils désirent voter, mais sans dépasser le nombre maximum indiqué sur chaque bulletin. Les bulletins de vote portant un nombre plus élevé de candidats que le nombre maximal prévu pour chaque groupe seront déclarés nuls.

Sur l'invitation du Président, M. Klause (Canada), M. Mahoney (Gambie), M. Moncada Zapata (Nicaragua), M. Potocki (Pologne) et M. Mauala (Iles Salomon) assument les fonctions de scrutateur.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

7. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je propose de suspendre la séance pendant que les scrutateurs procéderont au dépouillement.

La séance est suspendue à 15 h 40; elle est reprise à 17 h 20.

8. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Les résultats du vote pour l'élection de 34 membres à la Commission du droit international sont les suivants :

GROUPE A

Bulletins déposés :	154
Bulletins nuls :	0
Bulletins valables :	154
Abstentions :	0
Nombre de votants :	154
Majorité requise :	78
Nombre de voix obtenues :	
M. Abdul G. Koroma (Sierra Leone)	144
Chef Richard Ousuolale A. Akinjide (Nigéria) ..	143
M. Mohammed Bedjaoui (Algérie)	143
M. Edilbert Razafindralambo (Madagascar) ..	142
M. Doudou Thiam (Sénégal)	139
M. Khalafalla El Rasheed Mohamed Ahmed (Soudan)	134
M. Frank X. Njenga (Kenya)	134
M. Boutros Boutros Ghali (Egypte)	132
M. Balanda Mikuin Leliel (Zaïre)	130

GROUPE B

Bulletins déposés :	154
Bulletins nuls :	0
Bulletins valables :	154
Abstentions :	0
Nombre de votants :	154
Majorité requise :	78
Nombre de voix obtenues :	
M. S. P. Jagota (Inde)	129
M. Motoo Ogiso (Japon)	129
M. Zhengyu Ni (Chine)	126
M. Andreas J. Jacovides (Chypre)	125
M. Riyadh Mahmoud Sami Al-Qaysi (Iraq) ..	123
M. Sompong Sucharitkul (Thaïlande)	113
M. Syed Sharifuddin Pirzada (Pakistan)	103
M. Chafic Malek (Liban)	96
M. Estelito P. Mendoza (Philippines)	95
M. Mustafa El-Sayed (République arabe syrienne)	93

GROUPE C

<i>Bulletins déposés :</i>	154
<i>Bulletins nuls :</i>	0
<i>Bulletins valables :</i>	154
<i>Abstentions :</i>	1
<i>Nombre de votants :</i>	153
<i>Majorité requise :</i>	77
<i>Nombre de voix obtenues :</i>	
M. Constantin Flitan (Roumanie)	144
M. Alexander Yankov (Bulgarie)	144
M. Nikolai Ushakov (Union des Républiques socialistes soviétiques)	136

GROUPE D

<i>Bulletins déposés :</i>	154
<i>Bulletins nuls :</i>	2
<i>Bulletins valables :</i>	152
<i>Abstentions :</i>	0
<i>Nombre de votants :</i>	152
<i>Majorité requise :</i>	77
<i>Nombre de voix obtenues :</i>	
M. Jorge Castañeda (Mexique)	132
M. Carlos Calera Rodrigues (Brésil)	125
M. Leonardo Díaz González (Venezuela)	115
M. Jorge E. Illueca (Panama)	115
M. Julio Barboza (Argentine)	101
M. Laurel B. Francis (Jamaïque)	100
M. Miguel Antonio D'Estéfano Pisani (Cuba) ..	85
M. Héctor Roberto Herrera Cáceres (Honduras)	58

GROUPE E

<i>Bulletins déposés :</i>	154
<i>Bulletins nuls :</i>	0
<i>Bulletins valables :</i>	154
<i>Abstentions :</i>	0
<i>Nombre de votants :</i>	154
<i>Majorité requise :</i>	78
<i>Nombre de voix obtenues :</i>	
M. Paul Reuter (France)	133

M. José Manuel Lacleta-Muñoz (Espagne) ...	125
Sir Ian Sinclair (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)	123
M. Jens Evensen (Norvège)	115
M. Constantin A. Stavropoulos (Grèce)	115
M. Robert Quentin Quentin-Baxter (Nouvelle-Zélande)	114
M. Willem Riphagen (Pays-Bas)	113
M. Stephen C. McCaffrey (Etats-Unis d'Amérique)	103
M. Giuseppe Sperduti (Italie)	95
M. Suat Bilge (Turquie)	78

Ayant obtenu la majorité requise, M. Ahmed (Soudan), M. Akinjide (Nigéria), M. Al-Qaysi (Iraq), M. Balanda Mikuin Leliel (Zaïre), M. Barboza (Argentine), M. Bedjaoui (Algérie), M. Boutros Ghali (Egypte), M. Calero Rodrigues (Brésil), M. Castañeda (Mexique), M. Díaz González (Venezuela), M. Evensen (Norvège), M. Flitan (Roumanie), M. Francis (Jamaïque), M. Illueca (Panama), M. Jacovides (Chypre), M. Jagota (Inde), M. Koroma (Sierra Leone), M. Lacleta Muñoz (Espagne), M. Malek (Liban), M. McCaffrey (Etats-Unis d'Amérique), M. Ni (Chine), M. Njenga (Kenya), M. Ogiso (Japon), M. Pirzada (Pakistan), M. Quentin-Baxter (Nouvelle-Zélande), M. Razafindralambo (Madagascar), M. Reuter (France), M. Riphagen (Pays-Bas), sir Ian Sinclair (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), M. Stavropoulos (Grèce), M. Sucharitkul (Thaïlande), M. Thiam (Sénégal), M. Ushakov (Union des Républiques socialistes soviétiques) et M. Yankov (Bulgarie) sont élus membres de la Commission du droit international pour un mandat de cinq ans à compter du 1^{er} janvier 1982 (décision 36/316).

9. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je souhaite féliciter tous ceux qui ont été élus membres de la Commission du droit international, et je voudrais remercier les scrutateurs pour l'aide qu'ils nous ont apportée à l'occasion de cette élection.

La séance est levée à 17 h 30.